



**RAMBROUCH**

## AVIS AU PUBLIC

Les listes électorales de la commune de Rambrouch qui sont arrêtées provisoirement par le collège des bourgmestres et échevins en date du **17 avril 2023**, sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Rambrouch à partir du **18 avril 2023 au 25 avril 2023 inclus**.

Les citoyens sont invités à adresser au collège des bourgmestre et échevins, pour le **25 avril 2023** au plus tard, et séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu.

Tout citoyen peut produire jusqu'au quarante-septième jour avant le jour du scrutin au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne pourra être recevable devant la Cour administratif, si elle n'a pas été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

**Pour le collège des bourgmestre et échevins,**

**le Bourgmestre,  
Antoine RODESCH**



**le Secrétaire,  
Marc PLETGEN**